

Conditions Générales d'Utilisation du don en caisse au sein des boutiques du Groupe Orange

1 – Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles le groupe Orange (ci-après « l'Enseigne ») met à disposition de ses clients (ci-après « le(s) Client(s) ») la possibilité, lors de leur paiement par carte bancaire de leurs achats dans une boutique de l'Enseigne, de faire un don à une ou plusieurs associations ou organisations d'intérêt général présentés dans cette boutique (ci-après « les Associations ») (ci-après le « Service L'ARRONDI »). En acceptant la proposition de don émise par le terminal de paiement électronique (ci-après « le TPE »), le Client autorise l'Enseigne à débiter ce don puis à le reverser aux Associations. Ce reversement aux Associations se fait par l'intermédiaire de MicroDon, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. L'Enseigne agit en qualité de mandataire de Micro-Don pour collecter les dons et les reverser à MicroDon. L'Enseigne exerce cette activité de collecte à titre accessoire et n'est pas rémunérée pour cette activité. L'utilisation du Service L'ARRONDI par le Client doit être conforme aux présentes Conditions Générales d'Utilisation.

2 - Modalités d'utilisation du Service

2.1 Lorsque le Service est actif, le Client, au moment de son paiement en caisse de l'Enseigne par carte bancaire, se voit automatiquement proposer par le TPE d'ajouter un don inférieur ou égal à un euro, au montant de ses achats. La règle de calcul du don, dont le montant nominal ne peut être modifié par le Client, est définie par l'Enseigne pour chaque boutique, qui se réserve le droit de la modifier. Le Client choisit ensuite d'accepter ou de refuser la proposition de don au profit des Associations en effectuant son choix directement sur le TPE.

2.2 En cas de refus ou à défaut d'une action du Client après quelques secondes, la proposition de don disparaît et le montant affiché sur le TPE correspond au montant de ses achats uniquement.

2.3 En cas d'abandon de la procédure de paiement avant la validation définitive du paiement sur le TPE, le don n'est pas effectué.

2.4 En cas d'acceptation de la proposition de don par le Client, le montant total à payer (correspondant à ses achats et au montant du don) est affiché sur le TPE avant la saisie de son code. Une fois le paiement réalisé, le TPE émet un ticket de carte bancaire habituel sur demande du Client, sur lequel apparaît, en sus du montant total de ses achats, le montant du don effectué par le Client.

2.5 Le don peut être réalisé à l'aide des moyens de paiement suivants : Carte Bleue, Visa, Mastercard.

3 - Tarification

3.1 Le service L'ARRONDI ne fait l'objet d'aucune tarification auprès du Client par l'Enseigne qui prend en charge une partie des frais de service.

3.2 L'autre partie des frais de service sera facturé par MicroDon aux Associations à hauteur de 10% des dons collectés.

4 - Engagements et responsabilités

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des stipulations des présentes. Il s'engage également à ne pas utiliser le Service L'ARRONDI en violation intentionnelle ou non de toute loi ou réglementation nationale ou internationale en vigueur ainsi que de tout acte juridique et toutes autres règles ayant force de loi. En cas de fraude manifeste, MicroDon et l'Enseigne se réservent le droit de se rapprocher des Autorités compétentes pour engager contre le Client toute action de nature à défendre leurs intérêts.

5- Réclamations

Toute réclamation ou question liée à l'utilisation du Service L'ARRONDI doit être faite par simple courrier auprès de MicroDon - 34 rue de Paradis 75010 Paris

6 - Propriété intellectuelle

6.1 L'utilisation du Service L'ARRONDI ne confère aucun droit de propriété ou d'exploitation aux Clients sur toute marque et/ou logotypes de L'ARRONDI et de l'Enseigne.

6.2 Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux logos, marques et autres éléments de propriété intellectuelle de L'ARRONDI et de l'Enseigne.

7- Droit applicable

Les présentes conditions générales et particulières sont soumises au droit français